

LE SITE FARMORIC-IMMO.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

Tag: [Enquête](#)



Le site est inscrit sur la liste noire du site [abe-infoservice.fr](#) depuis le 24/05/2024. Il est proposé d'investir en crowdfunding dans des parkings équipés en bornes électriques. Il a bien sur été usurpé le nom d'une vraie société. Cette arnaque qui existe depuis 2019 a fait beaucoup de victimes. Nous avons recensés plus d e140 sites frauduleux !

Le site internet

Il a été créé le 07/12/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/farmoric-immo.com>

Nos recherches

Le site ne dispose pas de l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 89 46 71 45

Il s'inscrit dans une série intéressante :

farmoric-immo.com	01 89 46 71 45
holdingvendome3.fr	01 89 47 06 75
em-partenaires.com	01 89 47 06 77
trdv-idf-park.com	01 89 47 07 30
bourse.academy	01 89 47 16 25

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN R76 1451 8292 6708 0652 2814 094

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1973 3000 0101 0000 3044 370 au nom de FTP

Il est aussi utilisé par le site tximarkets.com

<https://adcfrance.fr/epargne/les-sites-tximarkets-com-toplmarketing-com-xmalgox-com-tradezil-a-com-wincobe-com-wincomarkets-pro/>

Un compte français ayant l'IBAN FR76 2823 3000 0172 5639 8347 960

Les informations juridiques

Il a été bien sur usurpé le nom d'une vraie société totalement étrangère à cette arnaque. elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers. Elle n'a pas de site internet... Elle ne vendra jamais de places de parkings à des particuliers !

Le site farmoric-immo.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 24/05/2024.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informatio>

[ns-de-l-adc-france/](#)

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

